

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DES HAUTES-
 PYRENEES
 COMMUNE DE BARBACHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES 3 FEV. 2018
 DELIBERATIONS DDT-See Court
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Février 2018

Nombre de membres :
 En exercice : 7
 Présents : 7
 Votants : 7

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf Février à vingt et une heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis LARRANG, maire.

Date de la convocation :
 12/02/2018

Présents : LARRANG Francis, LILLE Patrick, CASTARRAINGTS Irène, GIRAL Jean-Luc, IMBERTI André, LARRANG Magali, SCHMIDT Christiane..

Date d'affichage :
 12/02/2018

Absent : /

Madame Christiane SCHMIDT a été nommée secrétaire.

Objet : Plan de Prévention des Risques

 Dans le cadre de l'établissement du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (Risque Inondation), Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre son avis sur la nouvelle cartographie de l'aléa hydraulique proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un nouvel avis défavorable.

En effet, si la zone habitée entourant la Mairie (Quartiers « Lespiades » et « Palancots ») retrouve son caractère constructible sur la quasi-totalité de sa surface (nous l'avions demandé sur la totalité) il n'en ait pas de même pour la zone habitée Quartiers « Lacays » et « les Confrairies » qui est maintenue en zone inconstructible (couleur jaune), ce que nous ne pouvons accepter.

De plus, au vu des documents concernant certaines communes voisines, reconnues comme comportant des secteurs encore plus sujets aux inondations que dans notre propre commune, nous constatons que ces secteurs là, lorsqu'ils sont habités, sont de couleur bleue, donc constructibles.

Nous demandons donc, que notre commune dans sa partie plaine, retrouve également son caractère constructible dans **l'intégralité de sa surface habitée.**

Pour aider à la compréhension de notre délibération, nous joignons le 1^{er} courrier d'octobre 2011 envoyé à la DDT et la délibération qui l'accompagnait, dont nous confirmons chaque terme.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Le Maire,

Francis LARRANG



Date d'envoi en Préfecture :
 21/02/2018
 Date de publication ou de notification :
 21/02/2018

Mairie
de
BARBACHEN
65140

Tél. : 62.96.90.25

Le 20 OCT. 2011

Monsieur le Maire
65140 BARBACHEN

à

DDT des Hautes-Pyrénées
Service Environnement
Bureau Risques Naturels
65013 TARBES cedex 9

Objet : PPR
Dossier suivi par : Pascal HAURINE

Monsieur,

Après examen du document concernant la cartographie de l'aléa « risque inondation » de la commune de BARBACHEN, le conseil municipal réuni le lundi 17 octobre n'a pu que constater la différence d'appréciation entre l'état des lieux estimé par le bureau d'études GEODIAG et les constatations effectuées sur le terrain par chacun des conseillers lors des crues des dernières décennies. Nous pouvons de plus étayer nos arguments par les dires de nos anciens que nous avons encore en mémoire.

Nous n'avons jamais vu (ni entendu de témoignages en ce sens) de crues sur la commune de Barbachen entraînant des hauteurs d'eau moyennes supérieures à 0,50 m, ce qui équivaut à un aléa faible.

La différenciation que vous estimez entre les secteurs est bien réelle, mais toujours largement surévaluée.

Avant même la consultation de mon conseil je vous avais d'ailleurs dit à peu près la même chose lors de la réunion du 5 juillet qui s'était tenue à Rabastens.

Ayant comme vous le souci d'établir en vue du PPRI une cartographie conforme à la situation réelle qui ne dévalorisera pas nos terres et ne compliquera pas les projets d'urbanisation à venir, il est de notre devoir de vous signifier notre désapprobation.

Ci-joint la délibération prise par le conseil municipal (elle vous sera adressée à nouveau après le visa de la préfecture).

Dans l'attente d'une prise en compte de notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le maire,
Francis LARRANG.



Séance du 17 octobre 2011

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille onze et le dix sept octobre à vingt et une heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis LARRANG, maire.

Date de la convocation :
10/10/2011

Présents : Bernard LAHILLE, André IMBERTI, Magali LARRANG, Christiane CARROLLE, Jean-Christophe IMBERTI, Irène CASTARRANGTS, Alain LILLE, Jean-Luc GIRAL.

Date d'affichage :
10/10/2011

Absent : /

Madame Magali LARRANG a été nommée secrétaire.

Objet :

Avis sur la cartographie de l'aléa hydraulique.

Dans le cadre de l'établissement du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (risque inondation) monsieur le maire demande à l'assemblée d'émettre son avis sur la cartographie de l'aléa hydraulique proposée par le bureau d'études GEODIAG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis DEFAVORABLE sur les conclusions émises.

En effet il considère que le risque est fortement surévalué. Si on reprend la définition de l'aléa « faible », à savoir < de 0,5m/s et < de 0,5m de hauteur d'eau, cela correspond en fait, à notre avis, aux secteurs les plus exposés de la commune lors des crues les plus sévères.

certifié exécutoire.

Date d'envoi en Préfecture : 20/10/2011

Date de publication ou de notification :
20/10/2011

Pour extrait conforme,

Le maire,



Francis LARRANG.

